BILAN DU PROGRAMME

ADAPTATION AUX TECHNOLOGIES ET AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

1987-1989

Québec

BILAN DU PROGRAMME

ADAPTATION AUX TECHNOLOGIES ET AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES 1987-1989

MAI 1989

Direction générale de l'enseignement collégial
Direction des affaires éducatives

90-02037/

Afin d'éviter une lourdeur du texte, le genre masculin s'applique autant aux hommes qu'aux femmes dans cet ouvrage.

Recherche, rédaction et réalisation
Estelle Turcotte Hébert

Support technique
Thérèse Méthot

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: deuxième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-19750-X

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1.0 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROGRAMME 3

2.0 DESCRIPTION DES PROJETS 3

2.1 Synthèse des projets 3
2.2 Répartition des projets selon la nature du projet 4
2.3 Répartition des projets selon l'importance de la libération 6
2.4 Répartition des projets selon le type de perfectionnement 8
2.5 Répartition des projets selon le programme ou la discipline bénéficiant des retombées du perfectionnement 9
2.6 Répartition des projets selon les régions administratives et les collèges 12

3.0 PROFIL DES PROMOTEURS ET DES PARTICIPANTS 17

3.1 Répartition des projets selon la fonction des personnes responsables 17
3.2 Répartition des projets selon que la personne responsable y participe ou non 18
3.3 Répartition des projets selon le statut d'emploi de l'enseignant ou des enseignants participants 19
3.4 Répartition des projets selon le nombre de participants par projet 20
3.5 Répartition des projets selon la discipline d'enseignement des participants 21
3.6 Répartition des projets selon le nombre de participants, les régions administratives et les collèges 24

4.0 DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME 28

4.1 Répartition globale du budget 28
4.2 Répartition du budget selon la discipline ou le programme d'enseignement 30
4.3 Répartition du budget selon les régions administratives et les collèges 33

CONCLUSION 37

ANNEXE 1 Critères d'analyse des projets 1987-1988, 1988-1989

ANNEXE 2 Liste des programmes et disciplines prioritaires

LISTE DES TABLEAUX

NO	TITRE DU TABLEAU	PAGE
1	Synthèse des projets	4
2	Répartition des projets selon la nature du perfectionnement	6
3	Répartition des projets selon la libération en équivalence temps complet	7
4	Répartition des projets selon le type de perfectionnement	9
5	Répartition des projets selon le programme ou la discipline bénéficiant du perfectionnement	10
6	Répartition des projets selon les régions administratives et les collèges	14
7	Répartition des projets selon la fonction des personnes responsables	18
8	Répartition des projets selon que la personne responsable y participe ou non	19
9	Répartition des projets selon le statut d'emploi de l'enseignant ou des enseignants participants	20
10	Répartition des projets selon le nombre de participants par projet	21
11	Répartition des participants selon leur discipline ou programme d'enseignement	23
12	Répartition des projets selon le nombre de participants par région administrative et par collège	26
13	Répartition globale du budget	29
14	Libérations en équivalence temps complet selon la discipline ou le programme d'enseignement	32
15	Répartition du budget selon les régions administratives et les collèges	35

INTRODUCTION

Ce **Bilan du programme "Adaptation aux technologies et aux programmes d'études 1987-1989"** s'adresse à tous les intervenants en matière de perfectionnement. Directrices et directeurs des services pédagogiques et du personnel, conseillères et conseillers pédagogiques, coordonnatrices et coordonnateurs départementaux ainsi que les enseignantes et enseignants peuvent y puiser les renseignements qui leur feront mieux connaître les modalités d'application. Les informations détenues par la Direction des affaires éducatives permettent de tracer un portrait précis et complet du programme pour le trimestre d'hiver 1988 et les deux trimestres réguliers de l'année scolaire 1988-1989.

L'appellation **"Adaptation aux technologies et aux programmes d'études"** a depuis remplacé l'ancien titre du programme, en l'occurence "Perfectionnement visant l'adaptation aux changements technologiques et disciplinaires".La raison qui a motivé ce changement est que les utilisateurs et les partenaires du réseau et du ministère trouvaient d'une part que l'appellation première était excessivement longue et d'autre part que le mot "disciplinaire" était utilisé de façon fautive.

Le présent document expose les différents aspects du programme de perfectionnement qui se regroupent en quatre parties successivement développées: les caractéristiques principales du programme, une description des projets, le profil des personnes responsables ainsi que des participantes et participants et, en dernier lieu, une description du budget du programme.

Les textes explorent séparément les deux années d'application du programme et, en maintes occasions, font état de l'ensemble de ces années.

Ce bilan représente une première puisque le programme comme tel en est lui aussi à ses premières années d'existence. Dans ce contexte, le lecteur voudra bien être indulgent et faire connaître toute faiblesse ou erreur décelée au Secteur du perfectionnement.

1.0 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROGRAMME

Les enseignantes et enseignants permanents à temps plein constituent la clientèle visée par ce programme. Les membres du corps professoral à temps partiel sont également admissibles mais leur participation n'est pas traitée en priorité. Le programme permet la mise à jour des connaissances pédagogiques et l'acquisition des habiletés requises à la suite d'un changement technologique ou permet le ressourcement dans la discipline enseignée nécessité par la modification d'un programme d'études collégiales.

La Direction des affaires éducatives, qui gère l'ensemble du programme, travaille de concert avec un comité consultatif, composé de cinq membres représentant les collèges et le ministère, à qui revient la décision d'accepter ou de refuser les projets. Des critères d'analyse, dont quelques uns apparaissent au long de ce bilan et les autres en annexe, ont été adoptés à cet effet.

Ce n'est que depuis la session d'hiver 1988 que le programme est en vigueur. Tant pour une année que pour l'autre du bilan, la valeur de libération en équivalence temps complet (ETC) pour un même projet pouvait osciller d'un minimum de 0,25 à un maximum de 1,5 . Quant aux limites sur le plan individuel, elles variaient entre 0,1 et 1,00 ETC. C'est au volet "stages" qu'une différence apparaît: la limite maximum demeure à 1,5 ETC chaque année, tandis que la limite minimum de libération individuelle de 0,5 en 1987-1988 s'est retrouvée à 0,25 pour l'année 1988-1989.

Une autre caractéristique du programme veut que chaque collège ne puisse présenter plus de quatre projets dans une même année budgétaire. Le collège doit de plus préciser l'ordre de priorité qu'il accorde à ses projets de perfectionnement.

Une des principales difficultés du programme s'est située au niveau de l'explication par le collège de la libération demandée. Le manque de directives précises a conduit à un fort surcroît de travail tant pour le comité consultatif du programme que pour les personnes qui ont élaboré les projets dans les collèges. Les travaux qu'ont menés à cet égard le comité mixte sur le perfectionnement et les représentants des directions de services financiers des collèges ont par la suite permis d'adopter des règles beaucoup plus précises et de diminuer considérablement les difficultés rencontrées.

La section qui suit présente une description détaillée des demandes présentées par les collèges.

2.0 DESCRIPTION DES PROJETS

Dans cette deuxième section, les projets seront décrits sous les aspects suivants: la répartition des projets, leur nature, leur durée, le type de perfectionnement demandé, les programmes d'études collégiales bénéficiant des retombées du perfectionnement ainsi que la répartition des projets selon les régions administratives et les collèges.

2.1 SYNTHÈSE DES PROJETS

Entre 1987 et 1989, la Direction des affaires éducatives a analysé un total de 261 demandes. De ce nombre, 191 projets étaient liés à l'informatique. Les projets réguliers c'est-à-dire non liés à l'informatique représentaient conséquemment 70 demandes.

Les acceptations ont totalisé 162 projets. De ce nombre, 127 étaient liés à l'informatique alors que 35 étaient du groupe des projets dits réguliers. Le taux d'acceptation a été de 62,07% tandis que celui des refus s'est établi à 37,55% référant à 98 projets. Un seul projet a été déposé en retard et a conséquemment subi un refus automatique.

Vue séparément, l'année 1987-1988 a présenté un taux d'acceptation élevé, soit 81,08%. L'explication de cette situation vient du fait que c'était l'année d'inauguration du programme et que, de plus, les projets n'eurent lieu que durant le deuxième trimestre de l'année scolaire. Quant à l'année suivante, le taux a chuté à 48% alors que les refus ont été plus nombreux, s'élevant à 52%.

Le tableau 1 contient toutes les données relatives aux projets présentés et acceptés. On y fait aussi la distinction entre les projets liés à l'informatique et les projets dits "réguliers".

TABLEAU 1

SYNTHÈSE DES PROJETS

	1987-1988			1988-1989			1987-1989		
	Info.	Rég.	TOTAL	Info.	Rég.	TOTAL	Info.	Rég.	TOTAL
Présentés	82	29	**111**	109	41	**150**	191	70	**261**
Acceptés	70	20	**90**	57	15	**72**	127	35	**162**
Refusés	12	8	**20**	52	26	**78**	64	34	**98**
En retard		1*	**1**				1		**1**

* et refusé

2.2 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA NATURE DU PROJET

Les activités recevables dans le cadre du programme **Adaptation aux technologies et aux programmes d'études** sont les suivantes:

-cours ou programme de cours offert par un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de formation;

-cours ou programme de cours offert par une entreprise;

-familiarisation à l'usage de nouveaux appareils ou équipements dans le collège même, via un programme structuré d'apprentissage théorique et pratique;

-entraînement systématique d'enseignantes ou d'enseignants par une autre enseignante ou un autre enseignant qui a déjà les compétences requises ou qui a acquis l'expertise dans le cadre du présent programme;

-stage dans une entreprise, qui implique la familiarisation avec des nouvelles techniques de production et des équipements de haute technologie.

En ce qui concerne les projets acceptés, ce sont les activités tenues dans le collège qui ont été les plus nombreuses autant à chaque année qu'au total des deux. La même situation se reproduit quant aux demandes refusées.

Il s'avère irréalisable de comptabiliser en terme de pourcentage puisque certains projets s'enregistraient à la fois sous plus qu'un type de perfectionnement. En 1987-1988, ce fut le cas pour 13 activités qui couvraient deux divisions tandis que 3 activités se localisaient à trois endroits différents du tableau. En 1988-1989, 29 projets reposaient sur deux niveaux différents à la fois, 9 projets sur trois niveaux et même une activité sur quatre.

Comme information additionnelle, il faut faire mention de l'obligation faite aux participantes ou aux participants d'un projet de stage en entreprise d'inclure une lettre de l'entreprise par laquelle elle s'engage à les accueillir. Suite à la réalisation du stage, le bénéficiaire a dû produire un rapport de stage (individuel ou collectif dépendamment du nombre de candidats paticipant au même projet) et, de plus, une fiche-synthèse résumant le contenu du rapport de stage.

Soulignons qu'un bon nombre d'activités incluses comme formation dans un établissement d'enseignement supérieur réfèraient à des projets dans le cadre de Performa et furent souvent tenues dans le collège d'origine des participants. De plus, là où on cite "organisme ou entreprise de formation", il faut comprendre que cela s'applique à des visites dans des industries ou dans des compagnies spécialisées en informatique ou utilisant de nouveaux appareils de technologie de pointe.

Un coup d'oeil au tableau 2 fournit toutes les informations détaillées relativement à la répartition des projets selon la nature du perfectionnement.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LA NATURE DU PERFECTIONNEMENT

Nature du perfectionnement	1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
	acceptés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés
FORMATION:						
établissement d'enseignement supérieur	30	4	24	30	54	34
organisme ou entreprise de formation	9	1	9	4	18	5
activité dans le collège	57	14	50	50	107	64
STAGE EN ENTREPRISE	16	3	14	15	30	18
AUTRE	1		2	2	3	2

2.3 RÉPARTITION DES PROJETS SELON L'IMPORTANCE DE LA LIBÉRATION EN ÉQUIVALENCE TEMPS COMPLET

Le programme stipule que pour une même année budgétaire, le ministère accorde l'équivalent de cinquante (50) enseignants à temps complet (ETC) pour l'ensemble des cégeps.

Pour les deux années, les types de libérations possibles étaient: les libérations individuelles et les libérations de groupe.

Les libérations individuelles se sont appliquées pour les stages en entreprise et les cours à suivre ou à donner en vue de transmettre son savoir ou son expertise technologique à ses collègues. Dans le cas de formation, la libération minimale d'un enseignant ne pouvait être inférieure à 0,1 ETC ni supérieure à 1,0 ETC. Cette dernière limite s'est appliquée également aux stages alors que la limite minimum atteignait 0,25 ETC.

Quant au deuxième type, c'est-à-dire les libérations de groupe, elles se sont référées à des séances de perfectionnement collectif pour quelques enseignants. La libération minimale d'un enseignant devant se limiter à 0,1 ETC et la somme des libérations de tous les participants au projet devant être comprise entre 0,25 et 1,5 ETC.

Pour l'année 1987-1988, c'est au niveau des libérations variant de 0,5 à 0,6 ETC qu'on a compté le plus grand nombre de demandes et également le plus grand nombre d'acceptations. Il faut cependant noter ici que pour toutes les catégories de demandes de libération, la durée accordée aux projets acceptés n'a pas été nécessairement toujours identique à celle des demandes. En effet, le comité de sélection a jugé opportun de modifier à la baisse la libération demandée pour plusieurs projets. Il reste que pour la

catégorie 0,5 à 0,6 ETC, les libérations acceptées ont représenté 26,13% de la totalité des acceptations se situant ainsi juste avant la catégorie 0,1 à 0,3 ETC où la proportion a été de 19,82%.

En ce qui concerne l'année 1988-1989, une forte concentration des demandes se sont retrouvées dans deux catégories: 1,0 à 1,5 ETC avec 58 demandes et 1,5 ETC et plus avec 42. En troisième lieu, on retrouve la catégorie 0,5 à 0,6 ETC avec 19 demandes. C'est aussi dans cette catégorie que s'est retrouvé le plus haut taux d'acceptation par rapport à la totalité soit 13,33%.

Quant au total des deux années, on y retrouve sensiblement la situation décrite au paragraphe prédédent. Les plus fortes demandes se sont classées dans les catégories 1,0 à 1,5 ETC et 1,5 ETC et plus avec respectivement 78 et 61 projets. Ont suivi les projets variant de 0,5 à 0,6 ETC en troisième place relativement aux demandes mais en première position par rapport aux acceptations. Cette dernière division représentait la plus forte proportion des acceptations soit 18,77%.

Le tableau 3 qui suit présente le détail des projets selon l'importance de la libération en équivalence temps complet tant pour les projets demandés que pour ceux que le comité a acceptés et subventionnés.

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES PROJETS
SELON L'IMPORTANCE DE LA LIBÉRATION

Libération en ETC	1987-1988			1988-1989			1987-1989		
	Demandés	Acceptés	acc./111	Demandés	Acceptés	acc./150	Demandés	Acceptés	acc./261
0	2	0		0	0		2	0	
0,1 - 0,3	11	22	19,82%	4	5	3,33%	15	27	10,34%
0,3 - 0,4	4	5	4,50%	5	6	4,00%	9	11	4,21%
0,4 - 0,5	3	3	2,70%	4	4	2,67%	7	7	2,68%
0,5 - 0,6	33	29	26,13%	19	20	13,33%	52	49	18,77%
0,6 - 0,7	2	8	7,21%	3	2	1,33%	5	10	3,83%
0,7 - 0,8	12	7	6,31%	8	11	7,33%	20	18	6,90%
0,8 - 0,9	4	5	4,50%	3	3	2,00%	7	8	3,07%
0,9 - 1,0	1	2	1,80%	4	0	0,00%	5	2	0,77%
1,0 - 1,5	20	8	7,21%	58	14	9,33%	78	22	8,43%
1,5 et plus	19	1	0,90%	42	7	4,67%	61	8	3,07%
TOTAL	**111**	**90**	**81,08%**	**150**	**72**	**48,00%**	**261**	**162**	**62,07%**

2.4 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE TYPE DE PERFECTIONNEMENT

De façon générale le programme de perfectionnement **Adaptation aux technologies et aux programmes d'études** vise à permettre la mise à jour des connaissances et des habiletés d'un enseignant à la suite d'un changement technologique, de même que le ressourcement requis dans la discipline enseignée suite à la modification d'un programme d'études collégiales.

On retrouve donc deux types de projets de perfectionnement: l'adaptation aux changements technologiques et le ressourcement dans la discipline d'enseignement.

Le premier type se réfère au besoin d'utilisation par les enseignants d'équipements ou de supports techniques de laboratoire ou d'ateliers différents - par leur nature ou leur espèce - de ceux utilisés antérieurement. Ce changement doit avoir pour effet d'exiger que l'enseignant mette à jour, de façon significative, les connaissances et les habiletés nécessaires à sa charge d'enseignement.

Quant à l'autre type, il se réfère au ressourcement dans la discipline afin que l'enseignant puisse parfaire sa formation et développer ses habiletés pour être en mesure d'assumer un changement effectif ou prévu d'un programme d'enseignement. Ce changement doit impliquer des modifications majeures dans l'enseignement des disciplines et des techniques.

Ayant situé la réalité de ces deux types de perfectionnement, il reste à voir leur répartition sur les deux années couvertes par le bilan.

En 1987-1988, l'adaptation aux changements technologiques fut invoquée dans 79 projets subventionnés (71,17% du total) tandis que 11 projets se référaient au ressourcement dans la discipline (9,91%) pour un total d'acceptations de l'ordre de 81,08%. L'année suivante, les projets du type "adaptation aux changements technologiques" sont également venus en première position puisque 67 ont été acceptés (44,67%) par rapport à 3,33% pour 5 projets du type "ressourcement dans la discipline". Mais par contre, le taux de refus a surpassé celui des acceptations, en l'occurence 52% contre 48%. Le total des deux années quant à lui a démontré une proportion se rapprochant des deux tiers des refus relativement aux acceptations.

Le lecteur peut examiner la totalité des données au tableau 4 ci-dessous.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LE TYPE DE PERFECTIONNEMENT

Type de perfectionnement	1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
	acceptés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés
Adaptation aux changements technologiques	79 71,17%	15 13,51%	67 44,67%	58 38,67%	146 55,94%	73 27,97%
Ressourcement dans la discipline	11 9,91%	6 5,41%	5 3,33%	20 13,33%	16 6,13%	26 9,96%
TOTAL	**90** 81,08%	**21** 18,92%	**72** 48%	**78** 52%	**162** 62,07%	**99** 37,93%

2.5 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE PROGRAMME OU LA DISCIPLINE BÉNÉFICIANT DES RETOMBÉES DU PERFECTIONNEMENT

Dans la formule de demande de subvention, la première page prévoit l'identification du programme ou de la discipline du collégial visé par l'activité de perfectionnement.

C'est une information très révélatrice quant à la portée des retombées du perfectionnement. Il est arrivé toutefois que plus d'un programme ou d'une discipline bénéficient d'un même projet. C'est ainsi qu'en 1987-1988, 8 des activités de perfectionnement ont eu des retombées sur 2 programmes différents alors qu'une activité a avantagé jusqu'à 3 programmes. A sa deuxième année, le programme a accepté 4 activités aidant 2 programmes, 1 activité bénéficiant à 5 programmes à la fois et 1 projet ayant des retombées sur 7 programmes ou disciplines.

Par ordre décroissant d'importance, en 1987-1988, ce furent les techniques de gestion de bureau qui occupèrent la première place pour les projets acceptés. Elles furent suivies par les techniques de la mécanique, par l'électrotechnique et l'informatique, les autres disciplines ou programmes montrant un écart assez imposant avec le reste. A l'inverse, le plus grand nombre de refus est allé aux techniques des soins infirmiers.

Ces mêmes techniques occupèrent la troisième place des refus en 1988-1989 avec un total de 11 projets, la deuxième place étant dévolue à l'informatique et la première aux techniques de gestion de bureau avec 14 refus. Par contre, ces dernières techniques se sont placées premières avec 14 projets acceptés, suivies de près par l'électrotechnique avec 12 projets. Les autres techniques sont toutes tombées sous la marque de 10 projets acceptés.

Au total, les retombées de perfectionnement ont profité davantage aux techniques de gestion de bureau avec 39 projets et en deuxième lieu à l'électronique.

Voici une courte liste ordonnée des disciplines ou programmes ayant le plus bénéficié du perfectionnement.

Numéro	Discipline ou programme	Projets acceptés 1987-1989
412.02	Techniques de gestion de bureau	39
243.00	Electrotechnique	25
241.00	Techniques de la mécanique	21
420.00	Informatique	16
210.00	Techniques de chimie industrielle	12
221.00	Technologie du bâtiment et des travaux publics	11

Puisque certaines activités ont eu des retombées sur plus d'un projet, il s'avère impossible de les comptabiliser avec justesse notamment en terme de pourcentage.

Le tableau 5 fait état des différents programmes ou disciplines d'enseignement ayant bénéficié des projets de perfectionnement.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE PROGRAMME OU LA DISCIPLINE BÉNÉFICIANT DU PERFECTIONNEMENT

Discipline ou programme d'enseignement		1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
Numéro	Nom	projets acceptés	projets refusés	projets acceptés	projets refusés	projets acceptés	projets refusés
101	Biologie			1	5	1	5
120.00	Techniques de diététique			1		1	
140.00	Techniques médicales			2	1	2	1
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	1				1	
142.03	Techniques de radiographie	2			2	2	2
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses	1				1	
145.00	Techniques des sciences naturelles	1		1		2	
147.00	Milieu naturel		1				1
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole				1		1
180.01	Techniques des soins infirmiers	1	6	3	11	4	17
190.00	Technologie forestière				2		2

Discipline ou programme d'enseignement		1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
Numéro	Nom	projets acceptés	projets refusés	projets acceptés	projets refusés	projets acceptés	projets refusés
201	Mathématique			1	1	1	1
202	Chimie			1		1	
203	Physique			1		1	
210.00	Techniques de chimie industrielle	5		7		12	
221.00	Technologie du bâtiment et des travaux publics	3		8		11	
222.00	Techniques d'aménagement	1				1	
230.00	Techniques cartographiques et géodésiques	2				2	
233.00	Transformation du bois en produits finis	1				1	
241.00	Techniques de la mécanique	17	2	4	9	21	11
242	Sciences graphiques	1		1		2	
243.00	Electrotechnique	13	2	12	8	25	10
244.00	Technologie physique			1		1	
247.00	Technologie de systèmes			2		2	
248.00	Techniques maritimes	1			2	1	2
260.00	Techniques de l'eau,de l'air et de l'assainissement	1		1		2	
270.00	Techniques de la métallurgie				1		1
271.00	Technologie minérale	1		1		2	
280.00	Aéronautique	3	1	3		6	1
300.01	Sciences humaines				3		3
320	Géographie			3		3	
322.00	Techniques familiales		1				1
330	Histoire			1		1	
350	Psychologie	1		1		2	
351.00	Education spécialisée		1				1
360	Multidisciplinaire			1		1	
383	Economique				1		1
387	Sociologie			1		1	
388.00	Assistance sociale	1		1		2	
410.00	Techniques administratives	4	1	5		9	1
412.00	Techniques de gestion de bureau	25	2	14	14	39	16
420.00	Informatique	10	3	6	13	16	16
570.00	Arts appliqués	1	1	2		3	1
581.00	Communications graphiques			1	1	1	1
601	Français (langue et littérature)		1	1		1	1
607	Espagnol	1				1	
Autre	Récupération en français écrit			1		1	

2.6 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

Les projets sont parvenus de 11 régions administratives. De 1987 à 1989, certaines régions se sont démarquées des autres en raison du nombre plus élevé de subventions demandées et accordées.

Vu la quantité de collèges qu'elles regroupent, il n'est pas surprenant de constater que la région de l'Ile de Montréal occupe la première position pour les deux années et, d'autre part, que la région de Québec se classe deuxième, également sur toute la ligne.

Même si certains collèges ont dépassé la limite de quatre projets présentés, ils n'ont pas pour autant recueilli davantage d'acceptations, le maximum de projets pouvant être déposés étant de quatre par collège. Une exception: en 1987-1988, le collège de Rimouski a été autorisé à déposer cinq projets compte tenu de la situation particulière de l'Institut de marine.

Lors de la première année d'application du programme, dix collèges ne se sont pas prévalus de l'opportunité de présenter des projets, ce furent les cégeps d'Alma, de la Région de l'Amiante, de Rivière-du-Loup, de Shawinigan, de Granby, de Baie-Comeau, John Abbott, Joliette-De Lanaudière, de St-Jérôme et finalement de St-Jean-sur-Richelieu. Plusieurs se sont rattrapés l'année suivante, puisque seul le cégep de Baie-Comeau n'a présenté aucune demande.

L'observation du graphique qui suit permet de réaliser la répartition provinciale des projets acceptés pour l'ensemble des deux premières années d'application du programme.

RÉPARTITION DES PROJETS ACCEPTÉS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DE 1987 À 1989

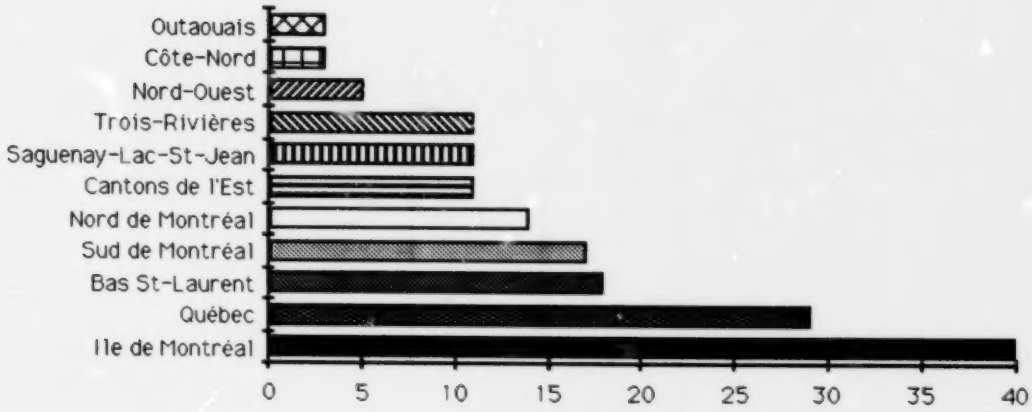

Par ailleurs, une consultation du tableau 6 donne une idée plus précise de la répartition des demandes et des acceptations, tant par collège que par région administrative.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

RÉGION ET COLLÈGE	1987 -1988		1988 -1989		1987 -1989	
	demandés	acceptés	demandés	acceptés	demandés	acceptés
BAS ST-LAURENT	**12**	**12**	**15**	**6**	**27**	**18**
Gaspésie et des Iles	4	4	4	2	8	6
Matane	3	3	4	2	7	5
Rimouski	4	4	5	2	9	6
Institut maritime	1	1	2	0	3	1
SAGUENAY-LAC- ST-JEAN	**10**	**5**	**9**	**6**	**19**	**11**
Alma			1	1	1	1
Chicoutimi	2	2	3	2	5	4
Jonquière	4	2	1	1	5	3
St-Félicien	4	1	4	2	8	3
QUÉBEC	**18**	**15**	**24**	**14**	**42**	**29**
F.-X.-Garneau	4	4	4	2	8	6
La Pocatière	1	1	4	3	5	4
Lévis-Lauzon	6	4	4	2	10	6
Limoilou	4	4	4	2	8	6
Région de l'Amiante			3	2	3	2
Rivière-du-Loup			2	2	2	2
Ste-Foy	3	2	3	1	6	3
TROIS-RIVIÈRES	**7**	**5**	**13**	**6**	**20**	**11**
Drummondville	3	2	4	2	7	4
Shawinigan			1	1	1	1
Trois-Rivières	2	1	4	2	6	3
Victoriaville	2	2	4	1	6	3
CANTONS DE L'EST	**8**	**7**	**12**	**4**	**20**	**11**
Champlain	4	4	4	2	8	6
Granby			4	1	4	1
Sherbrooke	4	3	4	1	8	4

RÉGION ET COLLÈGE	1987 -1988		1988 -1989		1987 -1989	
	demandés	acceptés	demandés	acceptés	demandés	acceptés
NORD-OUEST	**4**	**3**	**4**	**2**	**8**	**5**
Abitibi-Témiscamingue	4	3	4	2	8	5
OUTAOUAIS	**1**	**1**	**3**	**2**	**4**	**3**
Outaouais	1	1	3	2	4	3
CÔTE-NORD	**2**	**2**	**4**	**1**	**6**	**3**
Sept-Iles Baie-Comeau	2	2	4	1	6	3
ILE DE MONTRÉAL	**29**	**23**	**36**	**17**	**65**	**40**
Ahuntsic	1	1	4	3	5	4
André-Laurendeau	2	2	4	1	6	3
Bois-de-Boulogne	4	4	4	1	8	5
Dawson	4	3	4	2	8	5
John Abbott			2	2	2	2
Maisonneuve	4	2	4	2	8	4
Rosemont	4	4	4	3	8	7
St-Laurent	4	4	4	1	8	5
Vanier	4	2	4	1	8	3
Vieux-Montréal	2	1	2	1	4	2
NORD DE MONTRÉAL	**7**	**7**	**11**	**7**	**18**	**14**
Joliette-De Lanaudière			4	2	4	2
Lionel-Groulx	3	3	4	3	7	6
Montmorency	4	4	1	1	5	5
St-Jérôme			2	1	2	1
SUD DE MONTRÉAL	**13**	**10**	**19**	**7**	**32**	**17**
Edouard-Montpetit	5	4	4	2	9	6
St-Jean-sur- Richelieu			5	1	5	1
St-Hyacinthe	1	0	2	1	3	1
Sorel-Tracy	3	3	4	1	7	4
Valleyfield	4	3	4	2	8	5
TOTAL	**111**	**90**	**150**	**72**	**261**	**162**

Beaucoup de projets ont été refusés et pour différentes raisons. Tout d'abord, un projet soumis en retard perdait automatiquement ses chances d'être considéré, tout comme le cinquième ou sixième projet d'un même collège ne pouvait être retenu, la limite étant de quatre projets.

En d'autres occasions, les demandes n'étaient pas conformes aux objectifs du programme. C'est ainsi que plusieurs activités ne permettaient pas l'adaptation aux changements technologiques ou dans la discipline d'enseignement. Trop souvent, ces activités avaient pour but soit de s'approprier de nouveaux programmes d'études, soit de développer du matériel didactique ou encore de poursuivre des objectifs psycho-pédagogiques.

Dans beaucoup d'autres cas, les demandes ont dû être refusées étant donné une insuffisance de ressources financières. Mentionnons que le comité consultatif a porté une attention particulière à la répartition équitable des subventions dans l'ensemble des régions administratives et des collèges.

3.0 PROFIL DES PROMOTEURS ET DES PARTICIPANTS

Dans cette troisième partie, les points relatifs aux personnes impliquées dans les projets sont analysés. On y développe la répartition des projets selon la fonction des personnes responsables, selon que celles-ci participent ou non au projet, selon le statut d'emploi des participants, selon le nombre de participants par projet, selon le nombre de participants et leur discipline d'enseignement et, pour terminer, en fonction du nombre de participants selon les régions administratives et les collèges.

3.1 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA FONCTION OCCUPÉE PAR LA PERSONNE RESPONSABLE

Chaque formulaire de demande de projet requiert que le promoteur ou la personne responsable s'identifie et fasse mention de la fonction qu'il ou elle occupe au collège. Après examen des dossiers, on a pu recencer quatre catégories majeures de responsables: des enseignants, des coordonnateurs de département, des conseillers pédagogiques et, finalement, des individus faisant partie de la direction des services pédagogiques.

En 1987-1988, 68 des 111 personnes responsables étaient des enseignants, soit une proportion de 61,26%. En deuxième lieu, on a recencé des coordonnateurs départementaux au nombre de 26 représentant 23,43%. Mentionnons cependant que plusieurs de ceux-ci cumulaient deux fonctions à la fois étant également enseignants. Les membres de la direction des services pédagogiques ont été responsables à 12 occasions pour un total de 10,81% des demandes, suivis de loin par 5 conseillers pédagogiques pour 4,5% des demandes.

L'année suivante la distribution s'est faite ainsi : 87 des 150 promoteurs étaient des enseignants c'est-à-dire 58%, les 27 coordonnateurs départementaux comptaient pour 18%, alors que les conseillers pédagogiques et les individus de la direction des services pédagogiques comptaient tous deux 18 personnes pour 12% des demandes.

Dans l'ensemble, de 1987 à 1989, les enseignants dominent avec 59,39%; viennent ensuite les coordonnateurs départementaux avec une portion de 20,3%. Les membres de la direction des services pédagogiques prennent la troisième position avec 11,5% et les conseillers pédagogiques ferment les rangs avec un proportion de 8,8%.

Le tableau 7 fait un état détaillé de toutes ces données.

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LA FONCTION DES PERSONNES RESPONSABLES

Fonction de la personne responsable	1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
	acceptés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés
Enseignant	55	13	44	43	99	56
	49,55%	11,71%	29,33%	28,67%	37,93%	21,46%
Coordonnateur départemental	19	7	11	16	30	23
	17,12%	6,31%	7,33%	10,67%	11,49%	8,81%
Conseiller pédagogique	5	0	8	10	13	10
	4,50%		5,33%	6,67%	4,98%	3,83%
Personne de la direction des services pédagogiques	11	1	9	9	20	10
	9,91%	0,90%	6%	6%	7,66%	3,83%
TOTAL	**90**	**21**	**72**	**78**	**162**	**99**

3.2 RÉPARTITION DES PROJETS SELON QUE LA PERSONNE RESPONSABLE Y PARTICIPE OU NON

Toute personne qui est identifiée comme responsable d'un projet n'y participe pas nécessairement. Très souvent, l'instigateur du projet fait appel à un supérieur immédiat qui remplit toute la documentation requise afin de la faire parvenir à la Direction des affaires éducatives.

Parmi les projets présentés, 71,64% prévoyaient que les personnes responsables devaient participer au projet, de ce nombre 43,68% l'on fait puisque leur demande a été subventionnée tandis que 27,96% n'ont pas pu, leur demande ayant été refusée. Pour le reste des projets présentés (28,36%), les personnes responsables ne prévoyaient pas compter parmi les participants et qui plus est 9,96% d'entre elles n'ont pas vu leur projet accepté.

L'analyse complète pour chaque année apparaît au tableau 8.

TABLEAU 8

RÉPARTITION DES PROJETS SELON QUE LA PERSONNE RESPONSABLE Y PARTICIPE OU NON

Responsable participe	1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
	acceptés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés
OUI	63 56,76%	19 17,12%	51 34%	54 36%	114 43,68%	73 27,96%
NON	27 24,32%	2 1,80%	21 14%	24 16%	48 18,39%	26 9,96%
TOTAL	**90** 81,08%	**21** 18,92%	**72** 48%	**78** 52%	**162** 62,07%	**99** 37,93%

3.3 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE STATUT D'EMPLOI DE L'ENSEIGNANT OU DES ENSEIGNANTS PARTICIPANTS

Une des conditions d'admissibilité au programme est que l'enseignant ne soit pas mis en disponibilité au moment où la demande parvient à la Direction générale de l'enseignement collégial. Par ailleurs, on assure la priorité aux projets visant les enseignants à temps complet par rapport à ceux à temps partiel.

C'est avec une dominance indiscutable que les enseignants à temps complet ont participé à des projets de mise à jour de leurs connaissances. Ainsi 99,1% des 111 demandes comptaient des enseignants majoritairement à temps complet lors de la première année d'application du programme. L'année d'après, la proportion déclinait légèrement à 92,67% soit 139 des 150 demandes reçues pour la même catégorie d'éducateurs.

Les proportions des projets incluant des enseignants à majorité à temps partiel ou des enseignants à répartition égale temps complet et temps partiel représentaient des fractions négligeables. Elles apparaissent tout de même en détails au tableau 9.

TABLEAU 9

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE STATUT D'EMPLOI DE L'ENSEIGNANT OU DES ENSEIGNANTS PARTICIPANTS

Statut d'emploi des participants	1987-1988	1988-1989	1987-1989
Majorité à temps complet	110 99,10%	139 92,67%	249 95,40%
Répartition égale	0	4 2,67%	4 1,53%
Majorité à temps partiel	1 0,90%	3 2%	4 1,53%
Non précisé	0	4 2,67%	4 1,53%
TOTAL	**111**	**150**	**261**

3.4 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR PROJET

Le programme **Adaptation aux technologies et aux programmes d'études** ne vise pas uniquement le perfectionnement collectif. De fait, plusieurs projets acceptés ne comptent qu'un seul individu.

Voilà ce qui expliquerait pourquoi l'année 1987-1988 a compté tant de demandes ne comportant qu'un seul participant : 47 dont 41 furent acceptées pour une proportion de 45,56% du total. Les deux autres catégories dominantes furent les groupes de 2 à 5 personnes dont 30 composaient 33,3% des acceptations tandis que les groupes de 5 à 10 participants avec 18 projets représentaient 20% du total des acceptations.

En deuxième année, le programme a présenté une dominance au niveau de la catégorie des 2 à 5 individus avec une proportion de 44,44% tandis que deux catégories se sont placées sur un pied d'égalité avec 19 personnes pour un pourcentage de 26,39, soit la catégorie d'une seule personne et celle des 5 à 10 personnes.

Pour ce qui est de l'ensemble des deux années, les catégories de 1 personne et de 2 à 5 personnes se comparent avec respectivement un taux de 37,04% et 38,27%. En troisième position on retrouve le groupe des 5 à 10 individus représentant 22,84% du total des acceptations.

Ni à chaque année du bilan ni au total de celles-ci, les catégories des 10 à 15 personnes et 15 personnes et plus n'ont formé une quantité significative ce qui fait ressortir l'idée que le programme n'a pas atteint le niveau de perfectionnement collectif escompté.

Pour plus de renseignements relativement au nombre de participants par projets, le lecteur peut consulter le tableau 10.

TABLEAU 10

RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR PROJET

Nombre de participants	1987-1988			1988-1989			1987-1989		
	Demandés	Acceptés	%acc/dem	Demandés	Acceptés	%acc/dem	Demandés	Acceptés	%acc/dem
1	47	41 45,56	87,23	44	19 26,39	43,18	91	60 37,04	65,93
2-5	37	30 33,33	81,08	63	32 44,44	50,79	100	62 38,27	62,00
5-10	23	18 20,00	78,26	33	19 26,39	57,58	56	37 22,84	66,07
10-15	2	1 1,11	50,00	6	0 0,00	0,00	8	1 0,62	12,50
15 et plus	2	0 0,00	0,00	4	2 2,78	50,00	6	2 1,23	33,33
TOTAL	**111**	**90**	**81,08**	**150**	**72**	**48,00**	**261**	**162**	**62,07**

3.5 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA DISCIPLINE D'ENSEIGNEMENT DES PARTICIPANTS

La totalité des 261 projets a été répartie parmi 39 disciplines ou programmes d'enseignement.

Cinq techniques se sont détachées nettement de l'ensemble quant au nombre de participants prévus. Tout d'abord, les **techniques de gestion de bureau** ont pris la tête avec 187 participants, l'**électrotechnique** a suivi d'assez près avec 153. Viennent ensuite trois secteurs dont la quantité d'éducateurs se rapproche beaucoup; ces demandes visent les **techniques de la mécanique**, les **techniques des soins infirmiers** et l'**informatique** avec respectivement 108, 107 et 101 individus.

En ce qui a trait aux acceptations, on y retrouve à peu près les mêmes domaines de connaissances: les **techniques de gestion de bureau** dominent avec 134 participants et l'**électrotechnique** suit avec 105. Un assez bon décalage mène à la troisième position occupée par la **technologie du bâtiment et des travaux publics** avec 62 enseignants admis. Les **techniques de la mécanique** occupent la quatrième place avec 60 acceptations

Au niveau des participants acceptés, l'année 1987-1988 comprend trois domaines d'activités se détachant nettement des autres. En l'occurence, il s'agit des **techniques de gestion de bureau**, des **techniques de la mécanique** et de l'**électrotechnique** en ordre décroissant d'importance où la moyenne d'acceptation s'est située à 71,17%. Pour ce qui est de l'année 1988-1989, l'**électrotechnique** a remporté la palme suivie de la **technologie du bâtiment et des travaux publics** et les **techniques de gestion de bureau** pour terminer la liste des trois premiers. Ici la moyenne des individus acceptés par rapport à ceux qui s'étaient intégrés à l'ensemble des projets représente 45,81%. Le total des deux années est de 55,52% .

Il est bon de souligner d'autre part que le comité de sélection a tenu compte de la cote de priorité ministérielle accordée à certains programmes jugés prioritaires pour l'admissibilité au perfectionnement. La preuve en est que les programmes d'enseignement 210, 241, 243, 412 et 420 entre autres, reconnus comme prioritaires, présentent un nombre élevé de participants au total des deux années, soit entre 26 et 134 individus. L'annexe 2 contient la liste de ces priorités.

Le tableau 11 répartit les données selon l'ensemble des disciplines ou programmes pour lesquels on a fait des demandes ou vu des projets acceptés de 1987 à 1989.

TABLEAU 11

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS
SELON LEUR DISCIPLINE OU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

	Discipline ou programme d'enseignement	1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
Numéro	Nom	demandés	acceptés	demandés	acceptés	demandés	acceptés
101	Biologie			32	3	32	3
120.00	Techniques de diététique			1	1	1	1
140.00	Techniques médicales			3	2	3	2
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	1	1			1	1
142.03	Techniques de radiographie	4	4	4		8	4
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses	1	1			1	1
145.00	Techniques des sciences naturelles	1	1	2	2	3	3
147.00	Milieu naturel	6				6	
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole			1		1	
180.01	Techniques des soins infirmiers	52	8	55	1	107	9
190.00	Technologie forestière			3		3	
201	Mathématique			7		7	
203	Physique			1	1	1	1
210.00	Techniques de chimie industrielle	7	5	21	21	28	26
221.00	Technologie du bâtiment et des travaux publics	7	7	72	55	79	62
222.00	Techniques d'aménagement	1	1			1	1
230.00	Techniques cartographiques et géodésiques	3	3			3	3
233.00	Transformation du bois en produits finis	1	1			1	1
241.00	Techniques de la mécanique	62	51	46	9	108	60
242	Sciences graphiques			1	1	1	1
243.00	Electrotechnique	61	40	92	65	153	105
244.00	Technologie physique			2	1	2	1
247.00	Technologie des systèmes			7	4	7	4
248.00	Techniques maritimes	1	1	16		17	1
270.00	Techniques de la métallurgie			10		10	
271.00	Technologie minérale	10	10			10	10
280.00	Aéronautique	7	5	19	13	26	18
300.01	Sciences humaines			26	5	26	5
350	Psychologie	1	1			1	1
383	Economique			1		1	
388.00	Assistance sociale	1	1	1	1	2	2
410.00	Techniques administratives	24	19	8	8	32	27
412.00	Techniques de gestion de bureau	93	86	94	48	187	134
420.00	Informatique	31	21	70	21	101	42
570.00	Arts appliqués	7	6	12	12	19	18
581.00	Communications graphiques			9	6	9	6
601	Français (langue et littérature)	2				2	
607	Espagnol	1	1			1	1
Autre	Récupération en français écrit			4	4	4	4
TOTAL		**385**	**274**	**620**	**284**	**1005**	**558**
			71,17%		**45,81%**		**55,52%**

3.6 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

Les participants prévus dans les 261 demandes étudiées au présent bilan provenaient des 11 régions administratives.

Un coup d'oeil à la liste ci-dessous permet de voir, de façon globale, pour les quantités les plus importantes, combien d'enseignants devaient participer aux projets priorisés par un même collège pour les demandes acceptées et pour les demandes présentées.

A la compilation des deux années, une donnée ressort: celle de la totalité des participants acceptés sur les cinq projets du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous citons ci-après les septs collèges dont les enseignants ont été les plus nombreux à bénéficier des sommes allouées au programme. En liste décroissante d'après le nombre de candidats admis, l'on retrouve:

Collège	Nombre de participants	
	demandés	acceptés
Abitibi-Témiscamingue	48	40
Limoilou	42	26
Lévis-Lauzon	54	25
Edouard-Montpetit	33	24
Chicoutimi	28	23
Vieux-Montréal	52	22
Valleyfield	46	21

Nous présentons, dans le graphique qui suit, une représentation du nombre de participants ayant bénéficié de subventions dans les régions administratives, de 1987 à 1989.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT BÉNÉFICIE DE SUBVENTIONS, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

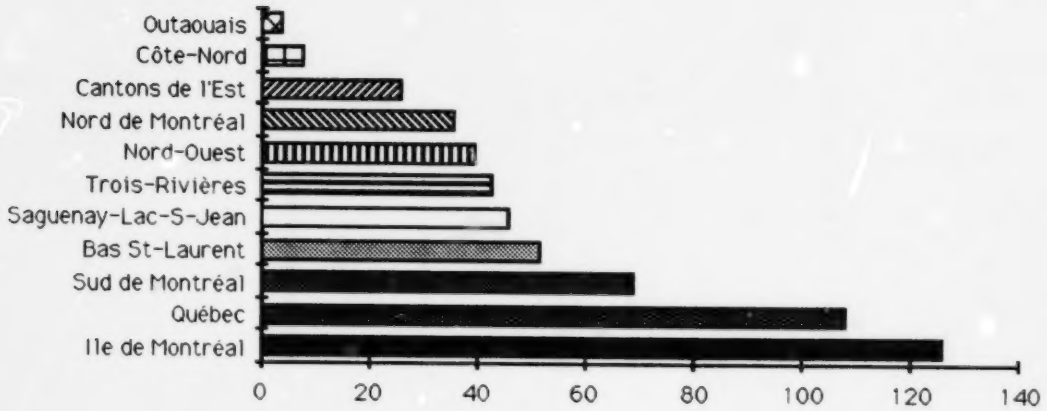

Un calcul additionnel ajoute une information intéressante en terme de participants acceptés. Pour l'année 1987-1988, le nombre moyen d'enseignants par projet subventionné s'est élevé à 3,04 tandis que l'année suivante, il est passé à 3,94. Il se situe à 3,44 pour l'ensemble des deux années.

La situation détaillée de l'état des participants par projet et par collège dans leur région administrative respective fait l'objet du tableau 12.

TABLEAU 12

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET PAR COLLÈGE

RÉGION ET COLLÈGE	1987 -1988		1988 -1989		1987 -1989	
	acceptés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés
BAS ST-LAURENT					**52**	**46**
Gaspésie et des Iles	3,4,1,1*		4,5	15,4	18	19
Matane	4,5,1		4,5	2,4	19	6
Rimouski	3,4,1,1		3,2	1,2,2	14	5
Institut maritime	1			8,8	1	16
SAGUENAY-LAC- ST-JEAN					**46**	**32**
Alma			1		1	
Chicoutimi	7,1		7,8	5	23	5
Jonquière	1,1	1,1	1		3	2
St-Félicien	6	5,6,2	8,5	7,5	19	25
QUÉBEC					**108**	**62**
F.-X.-Garneau	1,1,1,1		2,1	2,1	7	3
La Pocatière	4		2,2,1	2	9	2
Lévis-Lauzon	6,8,4,2	2,9	3,2	6,12	25	29
Limoilou	2,8,1,2		9,4	15,1	26	16
Région de l'Amiante			7,6	1	13	1
Rivière-du-Loup			8,5		13	
Ste-Foy	3,8	6	4	2,3	15	11
TROIS-RIVIÈRES					**43**	**59**
Drummondville	4,3	13	2,4	1,14	13	28
Shawinigan			1		1	
Trois-Rivières	9	9	3,7	10,2	19	21
Victoriaville	6,1		3	4,5,1	10	10
CANTONS DE L'EST					**26**	**36**
Champlain	1,1,1,1		1,1	1,3	6	4
Granby			3	5,5,8	3	18
Sherbrooke	5,4,6	4	2	5,1,4	17	14

*Nombre de participants pour chacun des projets du collège

RÉGION ET COLLÈGE	1987 -1988		1988 -1989		1987 -1989	
	acceptés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés
NORD-OUEST					**40**	**8**
Abitibi-Témiscamingue	6,1,10	1	17,6	6,1	40	8
OUTAOUAIS					**4**	**6**
Outaouais	1		2,1	6	4	6
CÔTE-NORD					**8**	**14**
Sept-Iles Baie-Comeau	4,2		2	8,1,5	8	14
ILE DE MONTRÉAL					**126**	**100**
Ahuntsic	1		6,4,1	3	12	3
André-Laurendeau	5,5		3	3,1,5	13	9
Bois-de-Boulogne	8,4,2,2		1	10,9,1	17	20
Dawson	1,1,6	1	1,1	1,1	10	3
John Abbott			1,1		2	
Maisonneuve	1,1	1,1	1,3	4,1	6	7
Rosemont	6,1,1,1		6,1,1	1	17	1
St-Laurent	5,1,3,2		7	6,4,5	18	15
Vanier	1,4	3,6	4	1,1,1	9	12
Vieux-Montréal	6	16	16	14	22	30
NORD DE MONTRÉAL					**36**	**12**
Joliette-De Lanaudière			6,7	3,1	13	4
Lionel-Groulx	1,1,1		2,3,1	3	9	3
Montmorency	1,3,1,1		2		8	
St-Jérôme			6	5	6	5
SUD DE MONTRÉAL					**69**	**72**
Edouard-Montpetit	7,2,1,2	2	6,6	6,1	24	9
St-Jean-sur- Richelieu			4	2,1,1,1	4	5
St-Hyacinthe		17	1	1	1	18
Sorel-Tracy	1,6,6		6	7,6,2	19	15
Valleyfield	1,7,1	5	5,7	13,7	21	25
TOTAL des projets	**90**	**21**	**72**	**78**	**162**	**99**
TOTAL des participants	**274**	**111**	**284**	**336**	**558**	**447**
MOYENNE:	**3,04**		**3,94**		**3,44**	

Maintenant que le lecteur est plus familier avec les informations relatives aux projets et aux participants, il sera intéressant d'étudier la répartition des montants allouées au programme.

4.0 DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME

Cette dernière partie importe tout autant que les précédentes puisqu'elle traite de la façon dont le budget a été attribué. On y présente d'abord le budget globalement, pour ensuite analyser sa répartition selon la discipine ou le programme à l'origine de la demande et finalement étudier sa répartition selon la région administrative ou le collège d'où est provenu le projet.

4.1 RÉPARTITION GLOBALE DU BUDGET

Ceux qui sont familiers avec les autres programmes de perfectionnement comprendront que le présent chapitre ne fasse pas l'exposé de sommes d'argent. Le pourquoi de cette réalité vient de ce que chaque projet est subventionné en terme d'équivalence de temps requis pour remplacer l'enseignant ou les enseignants durant la période de réalisation du projet. Cette libération des participants se calcule par rapport à la tâche annuelle d'un enseignant à temps plein : 1,0 ETC.

En vertu de la nature même du programme, les subventions sur lesquelles un collège peut compter ne peuvent être que des libérations d'enseignants impliqués dans un projet. Aucun droit de scolarité, droit d'inscription à un cours, frais de stage et d'hébergement, de même qu'aucune autre rémunération ou aucun autre frais afférent ne peut faire l'objet d'une subvention. De plus, aucun des autres programmes de perfectionnement ne peut être utilisé pour obtenir le remboursement de ces frais.

Le budget total maximum du programme, en terme d'équivalence temps complet, est de cinquante pour chaque année budgétaire.

En 1987-1988, les collèges ont présenté des demandes pour 87,61 ETC. De ces demandes, des projets totalisant 48,00 ETC ont été acceptés, soit une proportion de 54,79%. Ces acceptations comprennent les projets liés à l'informatique (57,58% des 65,99 projets demandés) et les projets réguliers (46,25% des 21,62 projets demandés).

Le total des libérations accordées en 1988-1989 excède la limite déterminée par le ministère, soit 51,99 ETC. La règle de la limite maximale n'a toutefois pas été enfreinte, étant donné que l'excédent provient du solde transféré de l'année précédente. Au total, les demandes représentaient 155,82 ETC ce qui porte la proportion des acceptations à un niveau bien inférieur à ce qu'il était la première année, soit 33,37%. Là encore, on retrouve deux catégories tout comme au total des deux années: les projets réguliers et ceux liés à l'informatique.

De 1987 à 1989, sur un maximum possible de 100 ETC, 99,99 ETC furent distribués, ce qui représente 41,08% des demandes reçues de 243,43 ETC. Les projets privilégiant l'adaptation à l'informatique ont devancé nettement les projets dits réguliers tant au point de vue des demandes que des acceptations.

Un exposé détaillé de la situation apparaît au tableau 13.

TABLEAU 13

RÉPARTITION GLOBALE DU BUDGET

Libérations en ETC	1987-1988			1988-1989			1987-1989		
	Info.	Rég.	TOTAL	Info.	Rég.	TOTAL	Info.	Rég.	TOTAL
Demandées	65,99	21,62	**87,61**	113,95	41,87	**155,82**	179,94	63,49	**243,43**
Accordées	38	10	**48**	41,01	10,98	**51,99**	79,01	20,98	**99,99**
	57,58%	46,25%	**54,79%**	35,99%	26,22%	**33,37%**	43,90%	33,04%	**41,08%**

Sur la base d'un salaire annuel moyen de 40 000$, la valeur moyenne des subventions accordées en 1987-1988 s'est élevée à 21 333,33$. En comparaison, toujours sur la même base, l'année suivante a montré une assez forte hausse puisque la valeur moyenne a grimpé à 28 883,33$.

4.2 RÉPARTITION DU BUDGET SELON LA DISCIPLINE OU LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de la période couverte par le présent bilan, les allocations de subventions ont varié de 0,25 à 12,85 ETC. Elles se sont appliquées à un total de 38 disciplines ou programmes d'enseignement différents.

Pour ce qui est de la première année du programme, l'ordre des acceptations s'établit ainsi: les **techniques de gestion de bureau** ont bénéficié de **12,85** ETC sur 22,48 ETC demandées, les **techniques de la mécanique** ont occupé la deuxième place avec **7,65** ETC sur 14,42 ETC demandées, a suivi l'**électrotechnique** avec une proportion de **6,40** ETC sur 10,63 et le dernier groupe d'importance est provenu de l'**informatique** avec **4,45** ETC subventionnées sur 7,05 ETC demandées.

Lors de la deuxième année, il n'y a pas eu d'écart aussi grand. Les bons premiers ont varié de 8,65 à 4,35 ETC. Ce sont en ordre décroissant d'importance: l'**électrotechnique** avec **8,65** ETC acceptées sur 20,04 ETC demandées; les **techniques de gestion de bureau** avec **7,00** ETC de libération sur 27,20 ETC demandées; la **technologie du bâtiment et des travaux publics** avec **6,15** ETC acceptées sur 11,71 ETC demandées; les **techniques de chimie industrielle** avec **5,23** ETC sur 8,14 ETC demandées; et l'**informatique** avec 17,61 ETC demandées pour **4,35** ETC acceptées.

Quant au total des deux années, voici une courte liste décroissante des programmes favorisés quant aux libérations accordées.

	Discipline ou programme	Libération en ETC	
		demandées	accordées
412.00	Techniques de gestion de bureau	49,68	19,85
243.00	Electrotechnique	30,67	15,05
241.00	Techniques de la mécanique	26,57	10,65
420.00	Informatique	24,66	8,80

En terme de pourcentage, les taux d'acceptation des quatre programmes précédemment cités par rapport au total des libérations accordées (99,99 ETC) restent les mêmes: 19,85% - 15,05% - 10,65% - 8,80%.

Il est à noter que les techniques des soins infirmiers (programme 180.01) ont présenté un nombre élevé de demandes de libération soit 17,29 ETC alors que les acceptations n'ont atteint que 2,00 ETC. S'il en fut ainsi, c'est que la majorité des demandes se voulaient une démarche d'appropriation de programme, ce qui n'est pas l'objectif du programme **Adaptation aux technologies et programmes d'études.** D'autre part, il faut aussi mentionner que les projets en Biologie ont été comptabilisés en 101 bien que les retombées doivent surtout servir dans l'enseignement des techniques des soins infirmiers.

Les informations contenues au tableau 14 permettent au lecteur de comparer les allocations globales attribuées aux disciplines et aux programmes et ce pour 1987-1988 et 1988-1989 et aussi pour l'ensemble des deux années.

TABLEAU 14

LIBÉRATIONS EN ÉQUIVALENCE TEMPS COMPLET
SELON LA DISCIPLINE OU LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Discipline ou programme d'enseignement		1987- 1988		1988- 1989		1987- 1989	
Numéro	Nom	demandées	acceptées	demandées	acceptées	demandées	acceptées
101	Biologie			10,69	0,30	10,69	0,30
120.00	Techniques de diététique			0,50	0,50	0,50	0,50
140.00	Techniques médicales			2,15	1,25	2,15	1,25
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	0,25	0,25			0,25	0,25
142.03	Techniques de radiographie	2,00	2,00	2,00	0,00	4,00	2,00
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses	0,50	0,50			0,50	0,50
145.00	Techniques des sciences naturelles	0,25	0,25	1,11	1,00	1,36	1,25
147.00	Milieu naturel	0,70	0,00			0,70	0,00
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole			1,00	0,00	1,00	0,00
180.01	Techniques des soins infirmiers	10,05	1,00	7,24	1,00	17,29	2,00
190.00	Technologie forestière			2,00	0,00	2,00	0,00
201	Mathématique			1,30	0,00	1,30	0,00
203	Physique			1,00	0,66	1,00	0,66
210.00	Techniques de chimie industrielle	2,35	1,85	8,14	5,23	10,49	7,08
221.00	Technologie du bâtiment et des travaux publics	2,25	1,80	11,71	6,15	13,96	7,95
222.00	Techniques d'aménagement	0,50	0,25			0,50	0,25
230.00	Techniques cartographiques et géodésiques	1,50	1,50			1,50	1,50
233.00	Transformation du bois en produits finis	0,50	0,25			0,50	0,25
241.00	Techniques de la mécanique	14,42	7,65	12,15	3,00	26,57	10,65
242	Sciences graphiques			0,53	0,25	0,53	0,25
243.00	Electrotechnique	10,63	6,40	20,04	8,65	30,67	15,05
244.00	Technologie physique			1,30	0,30	1,30	0,30
247.00	Technologie des systèmes			3,75	1,50	3,75	1,50
248.00	Techniques maritimes	0,67	0,50	1,79	0,00	2,46	0,50
270.00	Techniques de la métallurgie			1,42	0,00	1,42	0,00
271.00	Technologie minérale	1,50	1,00			1,50	1,00
280.00	Aéronautique	2,40	1,45	5,50	3,70	7,90	5,15
300.01	Sciences humaines			5,50	0,50	5,50	0,50
350	Psychologie	0,22	0,25			0,22	0,25
383	Economique			0,56	0,00	0,56	0,00
388.00	Assistance sociale	0,50	0,35	1,00	1,00	1,50	1,35
410.00	Techniques administratives	4,39	2,65	2,70	2,00	7,09	4,65
412.00	Techniques de gestion de bureau	22,48	12,85	27,20	7,00	49,68	19,85
420.00	Informatique	7,05	4,45	17,61	4,35	24,66	8,80
570.00	Arts appliqués	1,50	0,50	3,25	2,50	4,75	3,00
581.00	Communications graphiques			1,68	0,75	1,68	0,75
601	Français (langue et littérature)	0,50	0,00	1,00	0,40	1,50	0,40
607	Espagnol	0,50	0,30			0,50	0,30
TOTAL		**87,61**	**48,00**	**155,82**	**51,99**	**243,43**	**99,99**

4.3 RÉPARTITION DU BUDGET SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

La présente section se consacre à considérer les budgets en regard des libérations en équivalence temps complet de chacun des collèges des 11 régions administratives concernées.

Lors de la première année du programme, les collèges de la Gaspésie et des Iles, de Lévis-Lauzon, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Bois-de-Boulogne ont dépassé la limite maximale permise de 4 demandes. A l'inverse, 11 cégeps ne se sont pas prévalus de l'opportunité de déposer des projets de perfectionnement. L'Institut de marine du cégep de Rimouski a pu exceptionnellement déposer une demande distincte en 1987-1988.

Quant aux écarts, en terme d'acceptations, ils sont allés de 0,25 ETC pour le cégep de l'Ouatouais jusqu'à 2,85 ETC pour le collège de Lévis-Lauzon .

En 1987-1988, plusieurs collèges, vingt exactement, ont dépassé la limite des 4 projets qu'ils pouvaient formuler . Mais comme la majorité des cégeps ont présenté des projets et que le comité désirait répartir équitablement les argents, les projets ont varié entre 0,30 et 3,0 ETC quant aux acceptations.

Considérant que 35 établissements d'enseignement ont présenté des projets et que des libérations pour 48,0 ETC ont été accordées en 1987-1988, la moyenne s'est établie à 1,37 ETC par collège tandis qu'elle a diminué à 1,18 ETC par établissement l'année d'après. Lors de cette deuxième année, 44 cégeps ont présenté des demandes.

Le lecteur peut consulter la répartition graphique du budget selon les régions pour mieux visualiser l'écart d'une région à l'autre quant au pourcentage des projets acceptés par rapport aux demandes présentées.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU POURCENTAGE D'ACCEPTATION DE PROJETS DE 1987 À 1989

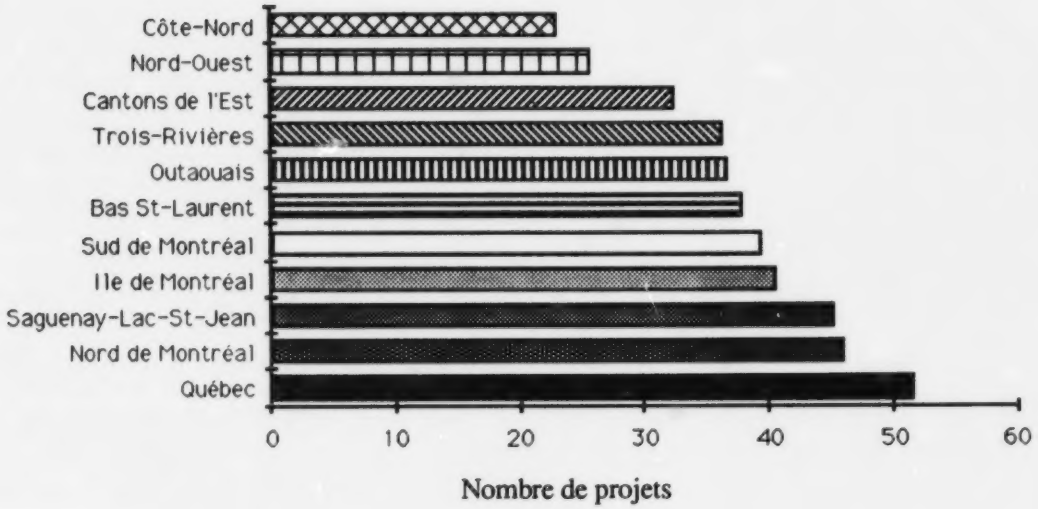

Et par ailleurs, le tableau 15 contient toutes les données relatives à la répartition du budget entre les régions administratives et les collèges.

TABLEAU 15

RÉPARTITION DU BUDGET
SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

RÉGION ET COLLÈGE	1987 -1988		1988 -1989		1987 -1989		1987-1989
	demandé	accepté	demandé	accepté	demandé	accepté	acc./dem.
BAS ST-LAURENT					**25,60**	**9,70**	**37,9%**
Gaspésie et des Iles	4,20	1,90	6,00	1,75	10,20	3,65	35,8%
Matane	1,50	1,30	3,60	0,90	5,10	2,20	43,1%
Rimouski	3,70	2,10	4,14	1,25	7,84	3,35	42,7%
Institut maritime	0,67	0,50	1,79	0,00	2,46	0,50	20,3%
SAGUENAY-LAC- ST-JEAN					**14,05**	**6,35**	**45,2%**
Alma			1,00	1,00	1,00	1,00	100,0%
Chicoutimi	1,25	0,75	2,40	1,30	3,65	2,05	56,2%
Jonquière	0,50	0,50	1,00	1,00	1,50	1,50	100,0%
St-Félicien	3,40	0,50	4,50	1,30	7,90	1,80	22,8%
QUÉBEC					**41,06**	**21,18**	**51,6%**
F.-X.-Garneau	2,00	1,00	3,00	1,50	5,00	2,50	50,0%
La Pocatière	0,75	0,80	2,41	1,80	3,16	2,60	82,3%
Lévis-Lauzon	6,40	2,85	5,50	0,83	11,90	3,68	30,9%
Limoilou	3,50	3,00	3,70	1,80	7,20	4,80	66,7%
Région de l'Amiante			2,85	2,40	2,85	2,40	84,2%
Rivière-du-Loup			3,00	2,00	3,00	2,00	66,7%
Ste-Foy	3,70	2,20	4,25	1,00	7,95	3,20	40,3%
TROIS-RIVIÈRES					**21,34**	**7,75**	**36,3%**
Drummondville	2,50	1,00	4,35	3,00	6,85	4,00	58,4%
Shawinigan			0,40	0,40	0,40	0,40	100,0%
Trois-Rivières	2,62	1,00	5,74	1,00	8,36	2,00	23,9%
Victoriaville	1,50	0,85	4,23	0,50	5,73	1,35	23,6%
CANTONS DE L'EST					**16,26**	**5,30**	**32,6%**
Champlain	1,81	1,25	2,59	0,50	4,40	1,75	39,8%
Granby			3,32	0,30	3,32	0,30	9,0%
Sherbrooke	3,69	2,50	4,85	0,75	8,54	3,25	38,1%

RÉGION ET COLLÈGE	1987 -1988		1988 -1989		1987 -1989		!987-1989
	demandé	accepté	demandé	accepté	demandé	accepté	acc./dem.
NORD-OUEST					**8,76**	**2,25**	**25,7%**
Abitibi-Témiscamingue	4,20	2,10	4,56	1,15	8,76	3,25	37,1%
OUTAOUAIS					**3,41**	**1,25**	**36,7%**
Outaouais	0,40	0,25	3,01	1,00	3,41	1,25	36,7%
CÔTE-NORD					**6,27**	**1,45**	**23,1%**
Sept-Iles Baie-Comeau	1,47	1,15	4,80	0,30	6,27	1,45	23,1%
ILE DE MONTRÉAL					**59,51**	**24,16**	**40,6%**
Ahuntsic	0,50	0,50	3,61	2,65	4,11	3,15	76,6%
André-Laurendeau	3,00	1,50	5,50	0,75	8,50	2,25	26,5%
Bois-de-Boulogne	5,00	2,00	4,39	0,66	9,39	2,66	28,3%
Dawson	2,29	1,20	1,75	1,00	4,04	2,20	54,5%
John Abbott			2,00	2,00	2,00	2,00	100,0%
Maisonneuve	1,75	1,00	4,50	0,75	6,25	1,75	28,0%
Rosemont	2,75	1,80	3,75	2,00	6,50	3,80	58,5%
St-Laurent	2,70	2,00	5,00	0,70	7,70	2,70	35,1%
Vanier	3,82	1,05	3,00	0,50	6,82	1,55	22,7%
Vieux-Montréal	2,20	0,60	2,00	1,50	4,20	2,10	50,0%
NORD DE MONTRÉAL					**15,54**	**7,15**	**46,0%**
Joliette-De Lanaudière			3,39	1,60	3,39	1,60	47,2%
Lionel-Groulx	1,10	1,10	4,55	1,80	5,65	2,90	51,3%
Montmorency	2,75	1,40	0,75	0,50	3,50	1,90	54,3%
St-Jérôme			3,00	0,75	3,00	0,75	25,0%
SUD DE MONTRÉAL					**31,63**	**12,45**	**39,4%**
Edouard-Montpetit	3,90	2,50	5,50	2,70	9,40	5,20	55,3%
St-Jean-sur- Richelieu			5,18	0,40	5,18	0,40	7,7%
St-Hyacinthe	1,50	0,00	0,75	0,50	2,25	0,50	22,2%
Sorel-Tracy	2,90	2,40	4,81	0,50	7,71	2,90	37,6%
Valleyfield	1,69	1,45	5,40	2,00	7,09	3,45	48,7%
TOTAL	**87,61**	**48**	**155,82**	**51,99**	**243,43**	**99,99**	**41,1%**

CONCLUSION

Le **Bilan du programme "Adaptation aux technologies et programmes d'études 1987-1989"** a été conçu pour devenir un cahier de référence utile à tous les intervenants dans le domaine du perfectionnement. Puisqu'il en est à sa première publication, il faut souhaiter qu'il constitue un inventaire attendu pour toutes les personnes intéressées à ce programme.

Parmi les critères d'analyse des projets, le besoin en regard des changements technologiques ou dans les disciplines s'avère d'importance majeure. Beaucoup de projets, quoique respectant ce critère , ont cependant été refusés à cause des limites budgétaires de même qu'en raison d'un effort visant à équilibrer autant possible dans le réseau l'ensemble des sommes destinées au perfectionnement ici en cause.

Nous espérons que les données contenues dans ce bilan ont permis d'évaluer et de comparer les libérations en terme d'équivalence temps complet allouées à chaque année et la façon dont elles ont été réparties dans l'ensemble du réseau des collèges.

Jusqu'à maintenant, presque tous les cégeps ont profité du programme de perfectionnement visant l'adaptation aux technologies et aux programmes d'études. Il est souhaitable que ce document apporte un nouvel éclairage qui incitera davantage les gens soucieux à s'ajuster aux plus récents changements technologiques ou aux programmes d'études et que, par conséquent, il continue à intéresser les collèges pour qu'ils se prévalent de l'opportunité de perfectionnement.

ANNEXE 1

CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS

1987 - 1988

ET

1988 -1989

Le lecteur doit noter que ces critères sont ceux qui ont servi à l'analyse des projets étudiés au cours de ce bilan. Par contre, ils sont fournis à titre d'exemple seulement et ne seront pas nécessairement maintenus pour l'évaluation de projets des années subséquentes.

CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS
1987-1988

1. LE BESOIN

Le collège doit démontrer la pertinence du projet en regard des modifications technologiques ou dans les matières d'enseignement des programmes. Il indique aussi la nécessité de sa réalisation et la place de ce projet à l'intérieur des priorités de perfectionnement qu'il s'est données.

2. LA COHÉRENCE GÉNÉRALE DU PROJET

Ce critère fait référence au rapport logique entre les différents éléments et les objectifs visés. Sont pris en considération:

- Δ le rapport objectifs / contenu du projet
- Δ le rapport contenu / activités d'apprentissage
- Δ le choix des personnes-ressources ou le rapport organisme / objectifs et contenu
- Δ la durée requise pour l'atteinte des objectifs

3. L'EXPLICATION DU PROJET (OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE)

Ce critère fait référence à la qualité de la conception et à la précision du projet en particulier quant à la clarté des objectifs et la pertinence des activités d'apprentissage.

4. LA PRIORITÉ MINISTÉRIELLE

Annuellement, la Direction générale de l'enseignement collégial établit une liste des priorités de perfectionnement en fonction de la révision des programmes et de leur année d'implantation. Se référer à cette liste jointe en annexe 2.

Par ailleurs, la liste des disciplines touchées par un changement technologique impliquant des besoins de perfectionnement sera établie à l'aide des projets présentés par les collèges.

5. LES RETOMBÉES DU PROJET

Les projets ayant des retombées à court terme seront privilégiés.

6. L'IMPACT DU PROJET

Ce critère fait référence à l'étendue des retombées d'un projet. Les projets dont le réinvestissement des connaissances s'effectuera dans le réseau des collèges seront privilégiés.

7. LA PRIORITÉ ACCORDÉE PAR LE COLLÈGE

Lorsqu'un collège présente plus d'un projet pour fins de subvention, il doit indiquer l'ordre de priorité dans lequel il souhaite voir les projets analysés.

8. LE RAPPORT COÛT / BÉNÉFICE

Les projets qui, pour des coûts équivalents, offrent les meilleurs bénéfices en terme de nombre d'enseignants, de programmes et de collèges impliqués seront privilégiés.

9. LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES SUBVENTIONS DANS LE RÉSEAU DES COLLÈGES

Compte tenu du caractère "réseau" du programme, une attention particulière sera apportée à la distribution des subventions aux différents collèges du réseau.

10. LE STATUT "TEMPS COMPLET / TEMPS PARTIEL"

Lors de l'analyse des projets, la priorité sera accordée aux projets visant les enseignantes ou les enseignants à temps complet.

CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS
1988-1989

1. LE BESOIN

Le collège doit démontrer la pertinence du projet en regard des modifications technologiques ou dans les matières d'enseignement des programmes. Il indique aussi la nécessité de sa réalisation et la place de ce projet à l'intérieur des priorités de perfectionnement qu'il s'est données.

2. LA COHÉRENCE GÉNÉRALE DU PROJET

Ce critère fait référence au rapport logique entre les différents éléments du projet. Sont pris en considération:

- Δ le rapport objectifs / contenu du projet
- Δ le rapport contenu / activités d'apprentissage
- Δ le choix des personnes-ressources ou le rapport organisme / objectifs et contenu
- Δ la durée demandée pour l'atteinte des objectifs

3. L'EXPLICATION DU PROJET (OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE)

Ce critère fait référence à la qualité de la conception et à la précision du projet en particulier quant à la clarté des objectifs et la pertinence des activités d'apprentissage.

4. L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS DISCIPLINAIRES

Annuellement, la Direction générale de l'enseignement collégial établit une liste des priorités de perfectionnement en fonction de la révision des programmes et de leur année d'implantation. Se référer à cette liste jointe en annexe 2.

5. L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

Par ailleurs, la liste des disciplines touchées par un changement technologique impliquant des besoins de perfectionnement est établie à l'aide des projets présentés par les collèges.

6. L'IMPACT DU PROJET

Ce critère fait référence à l'étendue des retombées d'un projet.

Les projets dont le réinvestissement des connaissances s'effectuera dans le réseau des collèges seront privilégiés.

7. LA PRIORITÉ ACCORDÉE PAR LE COLLÈGE

Lorsqu'un collège présente plus d'un projet pour fins de subvention, il doit indiquer l'ordre de priorité dans lequel il souhaite voir les projets analysés.

8. LE RAPPORT COÛT / BÉNÉFICE

Les projets qui, pour des coûts équivalents, offrent les meilleurs bénéfices en terme de nombre d'enseignants, de programmes et de collèges impliqués seront privilégiés.

9. LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES SUBVENTIONS DANS LE RÉSEAU DES COLLÈGES

Compte tenu du caractère "réseau" du programme, une attention particulière sera apportée à la distribution des subventions aux différents collèges du réseau.

10. LE STATUT "TEMPS COMPLET / TEMPS PARTIEL"

Lors de l'analyse des projets, la priorité sera accordée aux projets visant les enseignantes ou les enseignants à temps complet.

ANNEXE 2

LISTE DES PROGRAMMES ET DISCIPLINES PRIORITAIRES

PRIORITÉS MINISTÉRIELLES POUR LA SESSION D'HIVER 1988 ET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

Note: Cette liste ne concerne que le volet révision de programmes. Elle pourra être ajustée lorsque le Comité consultatif sur la tâche se sera prononcé.

Programmes de formation générale et disciplines

Pour les deux années concernées au présent bilan, aucun programme de formation générale ni discipline n'a été désigné comme prioritaire.

Programmes de formation professionnelle

La liste qui suit ne mentionne que les programmes auxquels sont attribués une cote de priorité ministérielle. Ceux dont la cote est nulle ont été volontairement omis.

		Cote de priorité
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses	1
210.03	Techniques de chimie-biologie	1
230.01	Techniques cartographiques	1
230.02	Techniques géodésiques	1
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré	1
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	1
241.06	Techniques de génie mécanique	1
243.00	Electrotechnique	1
412.02	Techniques de bureau	1
420.00	Informatique	2
581.02	Typographie - photocomposition	2
581.03	Photolithographie	2
581.04	Impression	2
581.06	Photomécanique / photographie (laboratoire)	2

1511-0115
89-0172

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale
de l'enseignement collégial